

# Appel à covoitureurs



Lundi 11 mai – éhop

On ne  
se serre pas,  
mais **On** la main  
**se serre**  
**les**  
**coudes**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'heure du déconfinement et dans un climat de fragilité économique, les questions de mobilité du quotidien - notamment pour le retour progressif sur les lieux de travail - prennent une importance capitale. **L'association Éhop annonce la reprise totale de son service Éhop Solidaires et lance un appel général. Elle recherche encore plus de conducteurs motorisés prêts à covoiturer un peu, beaucoup, passionnément !**

Les pouvoirs publics misent sur le covoiturage comme une des solutions de mobilité majeures en période de déconfinement, comme en témoigne l'allocution télévisée d'Édouard Philippe jeudi 7 mai. Alors que les transports en commun s'organisent pour une reprise progressive de leur trafic, il s'agit d'éviter à tout prix un retour massif à la voiture individuelle dont on craint des effets catastrophiques sur les conditions de circulation et dont on connaît l'impact environnemental désastreux. Éhop rappelle qu'il s'agit également de proposer des solutions de mobilité à ceux qui n'en ont pas.

### Le covoiturage domicile-travail, une solution pour les salariés comme pour les employeurs

Les centres urbains risquent la saturation automobile. Éhop encourage les entreprises de ces zones à organiser des horaires flexibles, à créer une communauté de covoiturage, informer sur les gestes barrières, intégrer le covoiturage dans le processus interne de gestion des risques et mettre toute action en œuvre pour faciliter la mobilité durable des salariés sur site.

La Bretagne compte 70 000 salariés dans l'agroalimentaire, environ 35 000 exploitations agricoles..., des appuis économiques importants pour la région, des secteurs « en tension de l'emploi », c'est-à-dire en recherche continue de salariés peu qualifiés.

Alors que **de nombreux ménages risquent d'être impactés financièrement par la pandémie**, qu'**une cohorte de jeunes n'a pas pu passer le permis de conduire ce printemps**, il s'agit de permettre l'accès à ces métiers en tension

malgré la crise économique qui guette. Le covoiturage est particulièrement pertinent sur les secteurs géographiques ou sur les horaires pas ou mal desservis par les transports en commun.

Aujourd'hui, l'association Éhop rouvre **intégralement son service Éhop Solidaires, service gratuit de mise en relation entre covoitureurs, pour l'insertion professionnelle.**

Le service était restreint depuis le 13 avril aux trajets domicile-travail pour les postes essentiels au fonctionnement du pays, dans les secteurs de la santé, du social et de l'alimentation notamment. Le concept du service, initié en 2015, est simple : **mettre en relation des conducteurs motorisés prêts à partager leur trajet domicile-travail avec des salariés ou des étudiants qui cherchent une solution pour aller au travail**, à une formation ou un entretien d'embauche. Le covoiturage peut être ponctuel (lors d'une panne de voiture par exemple), s'organiser pour une semaine (pour une mission d'intérim par exemple) ou s'installer dans la durée.

### Le service Éhop Solidaires est ouvert 5j/7 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

pour des trajets domicile-travail en Bretagne et Loire Atlantique. Un simple appel téléphonique au **02 99 35 01 56** et l'équipe Éhop Solidaires met tout en œuvre pour trouver une solution de covoiturage.

**Plus que jamais, l'association Éhop lance un appel aux conducteurs qui se rendent à leur travail en voiture.**

## Plus que jamais, l'association Éhop lance un appel aux conducteurs qui se rendent à leur travail en voiture

En temps normal, nous trouvons une solution de covoiturage domicile-travail pour une demande sur trois ! **Aujourd'hui, une partie de nos conducteurs volontaires reste en télétravail, nous faisons donc appel à la solidarité bretonne.**

**Albane Durand,**  
directrice d'Éhop

**Pour se porter volontaire et partager son trajet domicile-travail,** il suffit d'inscrire son trajet sur la plateforme publique et gratuite **ouestgo.fr**, rubrique « covoiturage solidaire ». Le service Éhop Solidaires contacte ensuite les volontaires en fonction des demandes. Libre ensuite au conducteur d'accepter ou de refuser la mise en relation.

**Anaëlle Prioul,**  
chargée de mission  
covoiturage solidaire  
chez Éhop

**Pour covoiturer en toute confiance, l'association Éhop, en concertation avec les pouvoirs publics, conseille d'adopter les gestes barrières suivants tant que le Covid-19 n'a pas disparu :**

- **Porter un masque** (obligatoire pour les plus de 11 ans).
- **Se laver les mains avant et après le covoiturage** avec du savon ou une solution hydro alcoolique.
- **Saluer sans se serrer la main** (et pas d'embrassades...).
- **S'asseoir à l'arrière**, pas de passer à l'avant et maximum 1 à l'arrière.
- **Aérer** le véhicule en permanence (ni clim ni aération en circuit fermé).
- **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir à usage unique.
- **Emporter ses déchets** (comme toujours !)
- **Désinfecter** le véhicule régulièrement. Astuce : penser aux points de contacts (poignées de portière, ceintures, fenêtres...).
- **Ne pas covoiturer** si le conducteur ou un passager semble symptomatique du Covid.
- **Afficher** les mesures d'hygiène et gestes barrières à l'intérieur du véhicule.

Voir l'article 5-VIII du décret paru ce jour au Journal officiel : décret n°2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Mon covoitreur était très sympa. Merci à Éhop Solidaires, sans le covoiturage je ne pourrais pas aller travailler. Avec le Covid-19, on utilise des masques, on se met à distance, je m'installe à l'arrière et ça se passe bien.

**Charlène, utilisatrice du Service Éhop Solidaires, a pu assurer sa mission d'intérim chez Cité Marine, entreprise agroalimentaire basée à Kervignac (56), grâce au covoiturage**

éhop



Association bretonne engagée depuis 18 ans pour le développement de la pratique du covoiturage au quotidien.

Éhop est une association loi 1901 ayant pour mission de mettre en œuvre toute action visant à développer la pratique du covoiturage du quotidien. Éhop travaille à la fois avec les collectivités (élus et techniciens) et leur plateforme de covoiturage (Ouestgo.fr), les employeurs (situés en zone urbaine ET sur des territoires peu denses) et les habitants en Bretagne et Loire-Atlantique.

**Votre contact : Anaëlle Prioul**  
[anaelle@ehopcovoiturons-nous.fr](mailto:anaelle@ehopcovoiturons-nous.fr) / 07 69 54 70 72

Éhop accompagne les changements de comportement en cassant les idées reçues, en engageant les élus et les employeurs à devenir acteurs dans le déploiement d'un réseau de covoiturage du quotidien, en aidant les covoituteurs à se mettre en relation, en valorisant les pratiques pour changer le regard porté sur le covoiturage. Éhop c'est 15 salariés, un Conseil d'Administration engagé et 31 employeurs adhérents. Éhop accompagne aujourd'hui 34 collectivités (Communautés de Communes, agglomérations, métropoles, départements et la Région Bretagne) dans la mise en œuvre d'un covoiturage pour tous, quels que soient le lieu d'habitation, de travail et l'aisance avec les outils numériques.